



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **lundi 6 mars 2023**
Ouverture des engagements : **lundi 6 mars 2023**
Clôture des engagements : **lundi 3 avril 2023 à minuit**
Parution du carnet d'itinéraire : Téléchargeable sur le site de l'ASA à compter du **3 avril 2023**
Dates et heures des reconnaissances : **samedi 8 avril, dimanche 9 avril et vendredi 14 avril 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h**
Vérifications administratives : **samedi 15 avril de 7h30 à 11h30** Lieu : Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérifications techniques : **samedi 15 avril de 7h45 à 11h45** Lieu : Espace Jean FERRAT à DRAP
Heure de mise en place du parc de départ : **samedi 15 avril à 8h** Lieu : Parking municipal de DRAP
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 15 avril à 10h30** Lieu : PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des heures et ordres de départ : **samedi 15 avril à 12h** Lieu : PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 1^{ère} étape : **samedi 15 avril à 13h VHC puis MODERNES puis VMRS et VHRS**
Arrivée 1^{ère} étape : **samedi 15 avril à partir de 17h15**
2^{ème} réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 15 avril à 19h30** Lieu : PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des départs 2^{ème} étape : **samedi 15 avril à partir de 21h** Lieu : PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 2^{ème} étape : **dimanche 16 avril à 8h**
Arrivée 2^{ème} étape : **dimanche 16 avril à partir de 15h43**
3^{ème} réunion des Commissaires Sportifs : **dimanche 16 avril à 15h30** Lieu : PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérification finale : **dimanche 16 avril à l'arrivée**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**
Publication des résultats du rallye : **dimanche 16 avril 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé**
Remise des prix : **dimanche 16 avril 2023 à partir de 19h30** à l'espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **Bâtiment et Travaux Publics** organise les 15 et 16 avril 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique, le **2^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP**

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile PACA** le **10 janvier 2023** sous le numéro **6** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro **112** en date du **9 février 2023**

Comité d'Organisation

Président : André GALLI

Membres : Jean Jacques MANUGUERRA, Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure LAMBOGLIA, Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette RONCALI, Jean RONCALI, Lucien JEAN, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Daniel FINE, Luc DENIZOT, Fernand GABRIEL, Sandrine JACCHERI, Pierre TANJI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Patrice ANTONIAZZI, Gérard DAUMAS, Charly BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Luc GASTAUD, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Morgane ROUX, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Corinne FENDELERT, Emile MARRUCHELLI, Eric MANN, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Dominique MAURO, Anthony VELLA, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Levy ISSACHAR.

Secrétariat du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail : asa@asbtp.com

Permanence du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 13 avril 2023, puis Espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP à partir du vendredi 14 avril 2022 14h

Organisateur technique

Nom : **ASABTP** représenté par son président **André GALLI**

Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA



1.1P. OFFICIELS

**Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs**

Directeur de Course

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES au PC

Chargés des relations avec les concurrents

Directeur de Course Adjoints délégué Tricolore

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

Délégué LSA REGION SUD PACA

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques

Commissaire Technique stagiaire

Médecin chef

Chargé des relations avec la presse

Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS

Speaker

M. Michel BONZOM	Licence n° 4090
Mme Rosy JAUDEL	Licence n° 21159
M. Luc DENIZOT	Licence n° 218675
M. Robert GALLI	Licence n° 9606
M. Robert RICHARD	Licence n° 44762
Mme Evelyne COMOGLIO	Licence n° 161804
M. Stéphane OUDINOT	Licence n° 45980
M. Jean Michel BUDIN	Licence n° 33900
Mme Marie RICHARD	Licence n° 49602
Mme FERCHICHI Nathalie	Licence n° 127836
M. Serge DAO	Licence n° 23974
M. Jean Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136
M. Christian COULET	Licence n° 3650
Mme Emmanuelle NAS DE TOURRIS	Licence n° 18620
M. Marc CIER	Licence n° 2942
M. André BAROLLE	Licence n° 55043
M. Patrice ANTONIAZZI	Licence n° 130659
M. Hervé BRASSART	Licence n° 7192
M. Gérard DAUMAS	Licence n° 7191
M. Jean Marc GRILLI	Licence n° 234783
M. Marc MAÏANO	Licence n° 37395
M. Jean François PINAZO	Licence n° 1085
M. Luc POULAT	Licence n° 242810
M. Philippe PRADO	Licence n° 56333
M. Roger COLIBERT	Licence n° 59209
Mme Françoise FERAUD	Licence n° 1970
M. Jean Jacques MANUGUERRA	Licence n° 9189
PATRICK SOFT - VDS RACING	
M. Claude JULIAN	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 Coëf 3
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le vendredi 14 avril 2023 sur le site web de l'ASABTP.

<http://www.asbtp.com/sports/automobile/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 3 avril 2023 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, modulables

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **520 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1040 €.
- **une somme forfaitaire de 36 € sera à rajouter aux droits d'engagements pour le système de géolocalisation**

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail.

Dans ce cas la retenue sera de :

- * 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- * 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P ÉQUIPAGES. Conforme au règlement standard FFSA.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

Retrait de licence : Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande.

Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.P ORDRE DE DÉPART. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES : Conforme au règlement standard FFSA

4.2P PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA. Interdiction de chauffer les pneus.

4.3P ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'assistance sera autorisée à Sospel, tout autour du stade DONATO, parking et terrain communal route de Menton, emplacements devant le monument aux morts. **Il est demandé à chaque assistance de ne pas planter de piquets fers ou bois, de ne pas disposer de barbecues, de ne pas faire de marquage de peinture au sol. Toute remorque sera strictement interdite dans les parcs d'assistance.**

La mise en place de bâches devra être conforme au règlement standard et obligatoire sous peine d'amende. Tout détritrus devra être retiré et évacué par l'équipe d'assistance lorsqu'elle quittera les lieux. Il est impératif de laisser les lieux propres. L'assistance sera également autorisée dans les surlargeurs des voies sans toutefois empiéter sur les voies de circulation

4.4P PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES : Conforme au règlement standard FFSA

GEOLOCALISATION : Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes.

4.5P ECHAPPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

4.7P EXTINCTEURS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.1.8P VITRES

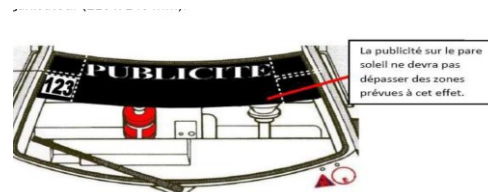
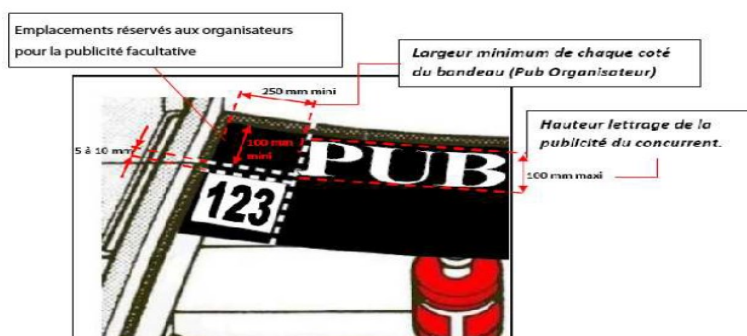
Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

- un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur

- Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification des voitures (n° de course) fourni par l'organisateur (210 x 140)



5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront remises à chaque concurrents lors des vérifications administratives, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP représente un parcours de 346.031 km.

Il est divisé en 2 étapes, 4 sections et 19 secteurs de liaisons.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130.139 km.

Samedi 15 avril 2023 : 1ère étape : DRAP - DRAP, parcours de 121.221 km comportant 3 ES d'une longueur totale de 41.659 km.

ES 1 : Sospel - Col St Jean : 11.680 km

ES 2 : Moulinet - Peira Cava : 16.595 km

ES 3 : La Cabanette - Col de Braus : 13.384 km

Dimanche 16 avril 2023 : 2ème étape : DRAP – DRAP, parcours de 224.810 km comportant 6 ES d'une longueur totale de 88.480 km.

ES 4 : Moulinet – La Bollène 1 : 22.067 km

ES 5 : Loda – Lucéram 1 : 14.866 km

ES 6 : Col de l'Orme - Col de Braus 1 : 7.307 km

ES 7 : Moulinet – La Bollène 2 : 22.067 km

ES 8 : Loda – Lucéram 2 : 14.866 km

ES 9 : Col de l'Orme - Col de Braus 2 : 7.307 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir article programme - horaires du présent règlement.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 maximum.

Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du Rallye NATIONAL partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

La première voiture du Rallye VMRS partira 15 minutes après le dernier concurrent NATIONAL

La première voiture du Rallye VHRS partira 5 minutes après le dernier concurrent VMRS

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route - chasubles orange

Chefs de poste - chasubles orange barrées noir

7.3P C P – C H – EXCLUSION : Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON : Conforme au règlement standard FFSA

7.4P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du Rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch. Des coupes seront distribuées aux équipages classés et présents.

Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.

A S A B T P 42 avenue Galliéni 06000 NICE Tél : 04 93 80 43 44 courriel : asa@asbtp.com

Site web : <http://www.asbtp.com/sports/automobile/>